

<http://www.snetap-fsu.fr/CTM-FORMCO-du-22-mai-2014-Handicap.html>



# **CTM FORMCO du 22 mai 2014 : Handicap, VAE, formation RAEP, quelques avancées...**

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 28 mai 2014

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**dernière mise à jour : vous trouverez ci-joint le projet de texte de la note d'orientation avec les propositions d'amendements de la [FSU](#)**

Lors du [CTM](#) Formation Continue des Personnels du [MAAF](#) du 22 mai, la FSU (SNETAP-FSU et SNUITAM-FSU) obtient satisfaction sur plusieurs points pour les personnels du ministère en général et de l'enseignement agricole et maritime en particulier.

À l'ordre du jour de ce [CTM](#) FORMCO, était notamment soumis le bilan 2013 de la formation continue des agents du [MAAF](#) et le projet de Note d'orientation tri-annuelle pour la formation des personnels 2015-2017.

Lors de la présentation de l'activité 2013 de la formation continue, la [FSU](#) a demandé que l'administration se penche plus précisément sur les catégories de personnels les plus éloignées de la formation continue notamment les personnels de catégorie C. La FSU a rappelé que les [conditions de travail](#) de ces personnels notamment dans les établissements scolaires étaient en grande partie responsables de leur faible participation aux programmes de formations. La FSU a également indiqué que trop souvent les personnels de catégorie C étaient exclus des publics visés par les formations proposées alors qu'ils pouvaient tout à fait les suivre et développer leurs compétences professionnelles, par exemple. **L'administration s'est engagée à expertiser ce dernier point.**

De la même façon, la FSU a alerté l'administration sur la très faible mobilisation de la procédure de [VAE](#) en 2013, particulièrement dans l'Enseignement agricole. L'absence de projet de VAE notamment par les agents contractuels sur budget ou nationaux est très inquiétante alors que se profile l'obligation en 2015 de justifier d'un niveau master pour accéder aux concours d'enseignement. Ce qui dans le cadre de la « masterisation » empêchera une partie d'entre eux d'accéder à une titularisation. Pourtant depuis le congrès de Hyères (2009), le SNETAP-FSU exige de l'administration le lancement d'un [plan de requalification](#) de ces agents par la VAE, initié, porté et pris en charge par l'administration.

Le Directeur adjoint de l'Enseignement et de la Recherche, Philippe SCHNAEBELE a reconnu la nécessité d'une telle démarche. **Il s'est engagé à proposer sur ce point un élément dans la note d'orientation, dans la fiche 4 intitulée « Accompagnement des déroulements de carrières ».** La FSU sera particulièrement vigilante quant à son inscription dans ce document et surtout dans sa mise en place le plus rapidement possible.

De la même façon, la FSU, faisant état de nombreuses remontées de [difficultés dans les établissements](#) a demandé l'inscription, parmi les priorités de la formation continue des personnels de l'enseignement agricole, de la question de l'accueil, de l'inclusion des jeunes élèves, apprentis et stagiaires en situation de handicap. Le [DGER](#) adjoint a validé cette proposition et s'est engagé à proposer une rédaction en ce sens. Il a précisé à cette occasion que la DGER travaillait à la mise en place d'un dispositif double qui s'adressera d'une part aux personnels enseignants et d'autre part, aux [AVS](#) pour lesquels la DGER -enfin !- s'engagera à mettre en place en synergie avec l'éducation nationale un dispositif de formation spécifique, répondant ainsi favorablement même partiellement à une de nos revendications.

Concernant le réseau DRFC-RLF (référénts locaux de formation) dans les établissements d'enseignement agricole, la FSU a une nouvelle fois pointé les disparités régionales voire intra-régionales très fortes qui existent pour faire vivre localement véritablement ce dispositif de la formation continue. Si le DGER adjoint a reconnu que « l'injonction administrative ne suffisait pas », il envisage de renforcer ce réseau en impulsant des dynamiques collectives à travers des thématiques comme l'agro-écologie et le « produire autrement » mais sans moyens ni temps supplémentaire par exemple pour les RLF des établissements !

Enfin, lors de la présentation du bilan des formations [RAEP](#) des personnels « déprécarisables », la FSU, pour les personnels de l'enseignement agricole, a demandé afin de régler les écueils rencontrés lors des deux premières sessions de formation réalisées par des agents ou des prestataires privés, extérieurs au monde de l'enseignement, que l'administration fasse appel sur la base du volontariat aux lauréats des sessions précédentes comme formateurs internes qui pourront apporter aux candidats leur expérience et répondre de manière fine à leurs interrogations.

**L'administration en a accepté le principe et s'est engagée à expertiser sa mise en place dans les [régions](#).**

**La FSU et le SNETAP-FSU, en particulier pour l'enseignement agricole public suivront avec vigilance la mise en pratique de cette future note d'orientation.** Ces avancées obtenues - et l'administration a remercié les représentants encore présents à la fin de la réunion pour la qualité de leurs interventions qui ont contribué à l'amélioration de ce document - sont le fruit d'un travail fédéral sérieux. **Alors qu'une autre organisation syndicale, assurément plus présente sur l'espace libre (conférence melagri), demeure muette en instance et quitte la réunion avant son terme sans aucune prise de parole, c'est après une lecture minutieuse des documents de travail, une préparation collective de ses représentants que la FSU peut, quant à elle, arriver dans cette instance et défendre les personnels du MAAF et ses usagers. À chacun sa méthode et à bon entendeur...**

Fabrice Cardon,  
Pour le secteur Pédagogie et Vie Scolaire